

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve aquatique projetée occupe une superficie de 172,4 km² à environ 100 kilomètres au nord de la municipalité de Dolbeau-Mistassini.

MILIEU PHYSIQUE

De la rivière aux sommets qui la bordent, l'altitude peut varier de 300 à 500 mètres. Au nord, la rivière méandre dans ses alluvions, alors qu'au sud, elle s'élargit (atteignant plus de 700 mètres) et porte le nom de « lac au Foin ». Ce dernier est encaissé dans un canyon spectaculaire, entouré de sommets culminant à plus de 500 mètres. Plusieurs chutes de plus de 150 mètres de dénivellé s'y écoulent. Les dépôts sableux sont abondants dans la partie nord, tandis que le till (dépôt d'origine glaciaire) mince et les affleurements rocheux dominent la portion méridionale.

MILIEU BIOLOGIQUE

L'épinette noire domine les forêts actuelles de la réserve, mais le pin gris est plus abondant sur les dépôts sableux au nord. On y retrouve également le sapin baumier, l'épinette blanche, le bouleau blanc et le peuplier faux-tremble. Le caribou forestier peut fréquenter la réserve en période de rut.

MILIEU SOCIAL

La réserve occupe une partie du territoire utilisé traditionnellement par la communauté innue de Mashteuiatsh.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve aquatique projetée du lac au Foin protège principalement des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle des collines du lac Péribonka (ouest de la province naturelle des Laurentides centrales).

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité du Lac-au-Foin ». Des agrandissements sont proposés afin de mieux protéger la rivière et le paysage visible à partir d'un canot. Ces ajouts représentent une superficie de 24,36 km², ce qui porterait la superficie totale de la réserve aquatique à 196,76 km².

Principales activités permises et interdites¹

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L'exploration et l'exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES²

- La villégiature déjà autorisée (chalet, abris sommaire, etc.)
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L'entretien et la réparation d'infrastructures
- La présence d'animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION^{1 2 3}

- Les activités d'aménagement forestier exercées pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d'aménagement du sol
- L'aménagement de sentiers

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/sag-lac/index.htm

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/foin/PSC_Foin.pdf

¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s'appliquent.

² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l'interdire, advenant qu'elle porte atteinte à la biodiversité.

³ Des critères d'autorisation s'appliquent.



Le lac au Foin est un élargissement de la rivière Mistassibi. (M.-A. Bouchard, MDDEP)



Le lac au Foin à l'aube. (A.R. Bouchard, MDDEP)



Méandres de la rivière Mistassibi au nord du lac au Foin (M.-A. Bouchard, MDDEP)

Les aires protégées
au Québec :



Un héritage pour la vie



La réserve
aquatique projetée
du lac au Foin*

* Le statut permanent proposé est modifié
pour celui de « réserve de biodiversité »



La rivière Mistassibi
et les paysages
spectaculaires du
lac au Foin ont une
renommée
internationale

287

Projets de réserves de biodiversité et
de réserve aquatique dans la région du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

DA3

6213-01-002

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec

PLAN
NORD

Québec



La réserve aquatique projetée du lac au Foin*

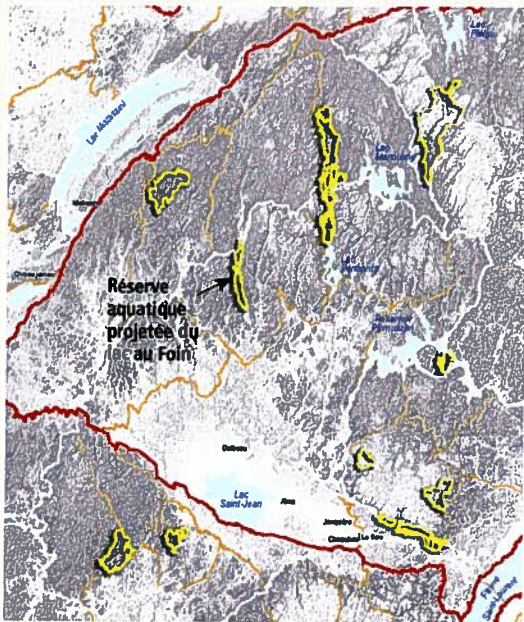
* Le statut permanent proposé est modifié pour celui de « réserve de biodiversité »

Légende

- Réserve aquatique projetée du lac au Foin
- Proposition d'agrandissement acceptée
- Limite (région administrative, MRC, municipalité)
- Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)

Occupation

- Bail d'abri sommaire
- Bail de villégiature
- Camp de trappe
- Bail hors territoire



— Province naturelle Région naturelle — Ensemble physiographique

